

REPUBLIQUE FRANCAISE
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL de COMMUNAUTE
de COMMUNES**

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

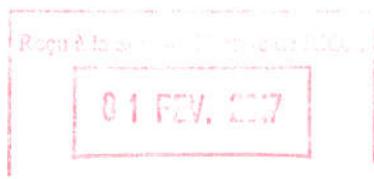
**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
16 janvier 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
30 janvier 2017



Objet :
**Centre Intercommunal d'actions
sociales (CIAS)**

Délibération n°22

L'AN deux mille dix-sept, le 23 janvier, le Conseil Communautaire, convoqué le 16 janvier 2017 s'est réuni à la salle de l'Arlequin à Mozac à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, Mme Séverine CHANIER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Sylvie GERBE, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGAULT
Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

M Christian MELIS conseiller communautaire unique d'Enval, suppléé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire suppléante

<> <> <> <> <>
Secrétaire de Séance :
Madame Martine BESSON
<> <> <> <> <>

Centre Intercommunal d'actions sociales (CIAS)

Vu l'article R123-28 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article R123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

Le président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat était dotée depuis 2011 d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Le CIAS a pour mission de gérer l'EHPAD Le Bosquet situé à Ennezat et le service de portage de repas à domicile.

Il est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Président de l'EPCI. Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du président de l'établissement de coopération intercommunale.

Outre son président, le conseil d'administration du CIAS comprend :

- des membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.
- des membres nommés, par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées les communes membres.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal (16 au plus) au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil communautaire et les membres nommés par le président de l'établissement public de coopération intercommunale le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Parmi les membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Suite à la fusion des EPCI et à la création de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans, le CIAS perdure et exercera ses compétences sur l'ancien périmètre de Limagne d'Ennezat pendant un délai maximal d'un an.

Jusqu'à présent, le nombre d'administrateurs du CIAS était de 15 membres répartis comme suit :

- 7 membres élus du conseil communautaire + le Président
- 7 membres désignés par le Président

Pour élargir la gouvernance du CIAS, il est envisagé de faire évoluer le nombre d'administrateurs comme suit :

- 10 membres élus + le Président
- 10 membres désignés par le Président

Une modification des statuts du CIAS devra être mise en œuvre par le conseil d'administration pour une mise en conformité.

Il appartient donc au conseil communautaire de désigner les 12 conseillers communautaires qui seront appelés à siéger au conseil d'administration du CIAS.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **Procède selon les modalités de vote précisées ci-dessus à la désignation des 12 conseillers communautaires qui seront appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale selon la(es) liste(s) présentée(s) en séance,**
- **Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :**

- **Mme Annick DAVAYAT**
- **M Gabriel BANSON**
- **M Didier IMBERT**
- **M Fabrice MAGNET**
- **M Claude BOILON**
- **Mme Michèle GRENET**

- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Marie-Pierre LORIN
- Mme Marie CACERES
- M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nadine BOUTONNET
- Mme Martine BESSON

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

*Pour extrait conforme.
A Riom, le 23 janvier 2017*

Le Président

Frédéric BONNICHON

